**Chapitre II. Les Systèmes D’irrigation En Algérie**

1. **Introduction :**

Globalement, la superficie irriguée actuellement dans notre pays est de l'ordre de 712.000 ha sur une superficie agricole utile (SAU) de 8.265.259 ha soit près de 8,6% de la (SAU). Dont 200.000 ha dans les régions sahariennes Les 520.000 ha irrigués dans le Nord du pays (soit 6,3 % de la SAU) se répartissent en deux ensembles nettement différenciés à la fois par la taille des aménagements et par le mode de gestion: Les grands périmètres d'irrigation (GPI) gérés par les offices régionaux ou de wilaya (OPI) et les irrigations de petite et moyenne hydraulique (PMH) gérées directement par les agriculteurs. Ces superficies sont classées en deux grandes catégories: en grands périmètres irrigués (GPI) et en petite et moyenne hydraulique (PMH) (figure 2).



**1.Grands Périmètres Irrigués (GPI) :** classés dépassant en général 500 ha d’un seul tenant et alimentés en eau à *partir de barrages* ou *de batteries de forages profonds* avec d’importants investissements collectifs totalement réalisés par l’État. Ils peuvent être classés en deux catégories: les anciens périmètres hérités de la colonisation, où se pratique l’irrigation traditionnelle gravitaire (112 910 ha), et les périmètres récents réalisés après l’indépendance. **Les GPI** ont une superficie équipée actuellement **173.350** ha équipés dont seulement 100.000 ha (58%) sont considérés irrigables **vu** la vétusté des réseaux (gravitaire et par aspersion) et le déclassement de certaines superficies. La moyenne des superficies réellement irriguées pendant les 20 dernières années est de l’ordre de **40.000 ha (23%)** compte tenu de -1- la sécheresse chronique, -2- de la priorité accordée الممنوحة à l’alimentation en Eau Potable au détriment de l’irrigation et des problèmes de gestion / exploitation / maintenance. Les volumes affectés à l’irrigation sont très inférieurs aux besoins .En plus de la réduction des ressources en eau affectées, les taux annuels de déperdition sont de l’ordre de 40%.Ainsi, en 2002 les déperditions dans les GPI gérés par les quatre (04) OPIs régionaux ont représenté plus 40 millions de m3.

**2. Périmètres de petite et moyenne hydraulique (PMH)** dont les surfaces éparses sont en majorité inférieures 500 ha. Une partie ou la totalité des investissements est réalisée par les agriculteurs qui puisent leurs ressources de puits, petits forages, retenues collinaires, épandage de crue, ghotts des régions sahariennes. Cette catégorie représente actuellement près de 612.000 ha équipés si l’on intègre les régions sahariennes. La grande majorité des productions agricoles en irrigué provient de la PMH puisque malgré les pénuries d’eau, les surfaces irriguées ont dépassé en moyenne 612.000 ha. D’importantes ***subventionsإعانة*** pour la mise en place d’équipements de la micro irrigation ont été ***octroyéesمنحت*** dans le cadre d’un vaste programme d’économie de l’eau pour réduire la demande en eau d’irrigation et limiter les pertes (les objectifs du Ministère de l’agriculture dans le cadre de l’actuel Plan National de Développement Agricole dépassent 70.000 ha pour la micro irrigation). Le rapport traite de l’analyse des usages de l’irrigation, de l’évaluation des pratiques et de l’efficience des systèmes d’irrigation, des expériences acquises dans le diagnostic de la réhabilitation des réseaux, du diagnostic des infrastructures et donne des suggestions pour une bonne performance des systèmes d’irrigation en Algérie ( Messahel et al.,2005 ).

Ces aménagements sont constitués par des périmètres de taille très variable dont l’alimentation en eau est diversifiée (figure 3):

Utilisation des eaux de forages: 160 143 ha

Utilisation des eaux de puits: 176 610 ha

Utilisation des eaux de sources: 8 967 ha

Utilisation des eaux des retenues collinaires: 17 788 ha

Le secteur de la PMH est très dynamique et contribue pour une large part à l’approvisionnement en fruits et légumes



1. **Gestion des grands périmètres d’irrigation :**

 En Algérie, jusqu’en 1984, les périmètres d’irrigation ont été gérés par les Directions de l’hydraulique de Wilaya (DHW). Cette gestion a eu de nombreux **inconvénients** techniques et financiers.

 Par la suite, elle a été concédée سلمت à des Offices de périmètres d’irrigation (11 OPI en 2005), établissements publics à caractère industriel et commercial, dont la tutelle est assurée selon leur taille, soit par le ministère des ressources en eau pour les 5 offices nationaux, soit par la wilaya. L’office doit assurer **(1)** la gestion, **(2)**l’exploitation et **(3)** la maintenance des périmètres d’irrigation, **en relation** avec les services de l’Agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l’irrigation et le drainage (AGID), qui dispose d’une direction de la gestion et de l’exploitation.

 Le secteur hydro - agricole en Algérie, en particulier sur les grands périmètres d’irrigation, *fait aujourd’hui face à de grandes difficultés d’ordre technique, financier et organisationnel*.Ces 20 dernières années, moins de 40 000 ha sur plus de 120 000 ha irrigables ont été irrigués dans les grands périmètres d’irrigation et dans certains cas, avec **une dose minimale de « survie ».** Cette limitation des ressources en eau est aggravée par de nombreux facteurs externes au secteur hydro - agricole :

* la faiblesse en matière de planification des ressources en eau ;
* les conflits avec les autres usages (l’eau potable et les usages industriels sont prioritaires, et les dotations à l’irrigation se voient très souvent limitées) ;
* l’absence d’outils pour gérer cette situation (prévision ; définition des règles de gestion de la pénurie ; communication ; tarification).

Il faut également ajouter d’autres facteurs internes :

* la dégradation alarmante des infrastructures par manque d’entretien ;
* les importantes pertes dans les réseaux ;
* les gaspillages facilités par le faible prix de l’eau agricole ;
* une situation financière difficile pour les offices nationaux et la cessation d’activité pour la majorité des offices de wilaya.

La réforme de ce secteur apparaît aujourd’hui indispensable et fortement souhaitée par l’ensemble des acteurs. Un nouvel organisme, s’appelle l’Office National pour la grande Irrigation et le Drainage (ONID), se met en place. Structure qui permettra d’insuffler une dynamique nécessaire pour renforcer l’organisation du secteur de l’irrigation.